

**PROCES-VERBAL DES OPERATIONS ELECTORALES**  
**POUR L'ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU CENTRE DE GESTION DE LA COTE D'OR**

**SCRUTIN DU 28 OCTOBRE 2020**

**OBJET DU SCRUTIN : Election des représentants des communes - 2020**

Le 28 octobre 2020 à 14 heures, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michel BACHELARD, la commission départementale, instituée par l'arrêté du 31.8.2020 du Président du Centre de Gestion de la Côte d'Or dans les conditions prévues par le décret n° 85-643 du 26 juin 1985.

- Secrétaire : Monsieur Arnaud PENTECOTE
- Représentant de la liste présentée par l'AMF 21 : Madame Patricia GOURMAND.

A 14 heures 10, le Président a déclaré le scrutin ouvert.

La commission départementale de recensement et de dépouillement des votes a procédé au recensement des votes par correspondance dans les conditions prévues à l'article 12 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985. La liste électorale a été émargée au fur et à mesure de l'ouverture de chaque enveloppe extérieure et l'enveloppe intérieure a été déposée dans l'urne prévue à cet effet, sans être ouverte.

Ont été mises à part, sans avoir donné lieu à émargement, les enveloppes extérieures suivantes :

	Nombre d'enveloppes
- non acheminées par la poste.....	1
- parvenues au bureau central de vote après l'heure fixée pour la clôture du scrutin.....	0
- ne comportant pas la signature de l'électeur et son nom écrit lisiblement.....	0
- parvenue en plusieurs exemplaires sous la signature d'un même électeur.....	0
- comprenant plusieurs enveloppes intérieures.....	0
- autres cas de nullité.....	7

Le bureau de vote a immédiatement procédé au recensement des votes et a constaté :

- nombre d'électeurs inscrits dans le département la Côte d'Or : 484
- nombre d'enveloppes reçues au centre de gestion la Côte d'Or : 366
- nombre d'enveloppes dans l'urne : 984

Puis, il a procédé au dépouillement des votes.

Ont été dénombrés :

- Total des voix attribuées aux électeurs : 2568
- Nombre de Bulletins nuls : 40
- Nombre de Bulletins blancs : 0

- **Nombre de suffrages valablement exprimés : 2528**

**Nombre de voix obtenues par la liste en présence :**

Titre de la liste	Nombre de voix obtenues
Liste AMF 21	2528

Observations et réclamations :

NEANT

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 28 octobre 2020, est signé, après lecture, par les membres du bureau de vote.

Le Président,

**BACHELARD Michel,**

Président



Le Secrétaire,

**PENTECOTE Arnaud,**

**Chef du Bureau des  
collectivités locales**



Les représentants de la  
commission départementale  
de recensement et de  
dépouillement des votes

**CHAPELOTTE Karine,  
fonctionnaire**

**ESPINOSA Patrice,**

**Président établissement  
public**

